

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 12 mai 2014, à la mairie.

Le Maire

---

Séance du 12 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames LEMAIRE C. ; BARBE-VACCHIANO G. ; BARDET A. ; BOULESTEIX A. ; COURTOIS A. ; DUMUS B. ; PIRONDEAU M. ; RIPOCHE H. ; MM. GUÉRIN T. ; LASCAUD A. ; MEUNIERJ-J. ; MOULIN A.

**ÉTAIENT ABSENTS** :

GUITTON P. : pouvoir à PIRONDEAU Marion  
HERVET-GARCIA T : pouvoir à GUERIN Thierry  
POUSSIN Jean : pouvoir à BOULESTEIX A.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : GUERIN Thierry

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de conseil du 3 avril 2014

Madame Boulesteix fait remarquer qu'il manque une déclaration de Monsieur Poussin après les votes de la Commission d'appel d'offres et la Commission des Finances où il déplore que l'opposition ne soit pas représentée dans les commissions avec un déni de l'expression démocratique.

Madame Lemaire, Maire, informe qu'un appel à candidature a été fait pour chaque commission et que le système de proportionnelle avec scrutin de liste a été appliqué, conformément aux articles L. 2121-21 et L.2121-22 du CGCT. Monsieur POUSSIN n'a pas fait acte de candidature à la Commission d'Appel d'Offres. Il s'est présenté à la Commission des Finances mais n'a pas été élu. Après sa prise de parole suite à ces deux commissions, Monsieur Poussin et Madame Boulesteix ne se sont plus présentés aux autres commissions et n'ont plus pris part aux votes.

Le Conseil Municipal adopte le précédent compte rendu assortie de la mention ci-dessus à la majorité. M. Lascaud, absent à la séance s'abstient. Madame Boulesteix et Monsieur Poussin (pouvoir) votent contre l'adoption de la précédente séance.

2. Voirie

**CDDS** : le Conseil Général accuse réception du dossier de demande de subvention pour la voirie et l'enfouissement des réseaux. La réponse interviendra au mois de juillet 2014.

Groupement de commandes – travaux de voirie

**Délibération n°63 : groupement de commandes de voirie 2014**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, en application de l'article 8 du code des marchés publics :*

- *De constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics avec les communes participantes de Neuvy le Roi et la Communauté de Communes de Racan, en vue de la passation d'un marché par collectivité afin d'assurer les gros travaux de la voirie communale en 2014,*
- *De retenir en tant que coordonnateur chargé de la gestion des procédures la commune de Saint-Paterne-Racan représentée par son Maire, Jean-Pierre Poupée*
- *De retenir la procédure de marchés publics à procédure adaptée (art. 28 du CMP)*
- *De confier au coordonnateur la réalisation d'une publicité dans un journal d'annonces légales ou le bulletin officiel d'annonces de marchés publics*
- *De s'engager à conclure le marché de travaux de voirie avec les entreprises de travaux publics retenues au terme de la procédure groupée, sans remettre en cause le choix opéré dans le cadre du groupement*

- D'autoriser Madame Le Maire ou son premier adjoint à signer la convention constitutive du groupement à passer entre les communes participantes du canton de Neuvy Le Roi et la CC de Racan
- De désigner Madame Lemaire Catherine, titulaire et Monsieur Meunier Jean-Jacques suppléant, pour représenter la commune de Saint Christophe sur le Nais à la commission d'attribution du marché,
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer les marchés correspondants et tous les documents relatifs à cette décision.

**Délibération n°64 : groupement de commandes de voirie 2014 – désignation du titulaire du marché**

Madame Lemaire, Maire, fait un compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres pour le groupement de commandes de voirie.

Le montant estimé des travaux pour la commune de Saint Christophe sur le Nais s'élevait à 38188€HT soit 45825€TTC pour des travaux sur le VC 300 et le parking du Foyer Rural.

C'est l'entreprise Durand qui a été désignée mieux-disant sur cette consultation pour un montant total de 281699,50€HT. La part incombant à la commune de Saint Christophe sur le Nais s'élève à 41491,50€HT soit 49789,80€TTC.

Le surcoût est expliqué par le prix du reprofilage qui a augmenté et le coût de l'enduit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'offre de l'entreprise DURAND pour un montant de 41491,50€HT et autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer les marchés correspondant et tous les documents relatifs à ce programme de travaux.

Tondeuse professionnelle : Monsieur Meunier, Maire Adjoint, fait part des devis reçus pour une tondeuse professionnelle de 160cm3. Madame Pirondeau, Maire Adjoint, n'a pas reçu les devis supplémentaires. Une décision sera prise lors de la prochaine séance.

### 3. Bâtiments

Monument aux morts : Madame Le Maire fait part du coût des travaux commandés pour le nettoyage du monument aux morts et menus travaux de parvis.

Scellement obus : 180€TTC

Entrée église : 135€TTC

Nettoyage monument : 2146,92€TTC

Peintures : poteaux, chaines et lettres : 1228,56€TTC.

Ces travaux impératifs ont été commandés en urgence avant les différentes commémorations (8 mai et centenaire 1<sup>ère</sup> guerre mondiale). Ces travaux sont en dessous des seuils de consultation pour les marchés publics.

Presbytère :

**Délibération n°65 : Presbytère – proposition d'acquisition par un particulier – demande estimation des domaines** : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d'une lettre de M. Vignoles, locataire du Presbytère depuis 1966. Ce bâtiment est devenu une véritable maison familiale et un membre de sa famille souhaiterait acquérir ce bien. Madame Lemaire informe qu'elle a rencontré l'acquéreur potentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite l'intervention du service des domaines afin que ce bien puisse être estimé à sa juste valeur. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents pour cette demande d'estimation.

Eglise : Madame Lemaire, Maire, informe que les chaises de l'église sont en très mauvais état. Monsieur Meunier, Maire Adjoint, demandera des devis et ces travaux de remplacement seront sans doute réalisés en plusieurs tranches.

Ecole :

**Délibération n°66 : Ecole Maternelle- acquisition chaises d'enfants – devis Manutan Collectivités**

Madame Lemaire, Maire, fait part de la demande de remplacement de chaises pour une classe de l'école maternelle. Le devis de l'entreprise Manutan Collectivités s'élève à 909,90€TTC pour 25 chaises taille 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce devis et décide de procéder aux mouvements de crédits suivants :

2313-12 restructuration groupe scolaire : - 1000,00€

2184-20 mobilier école : + 1000,00€

Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération n°67 : Restructuration du groupe scolaire – pose de stores extérieurs**

Monsieur GUERIN, Maire Adjoint, fait part de l'oubli de pose de stores extérieurs aux deux nouvelles classes de l'école primaire. Il y a de grandes baies vitrées et il fait très chaud dans les classes.

Monsieur Guérin fait part des deux offres proposées, comprenant 2 stores pour baie 2700x1600, 2 stores pour baie 2400x2700 et 2 stores pour baie 470x1700 :

Monsieur Store : 2766,00€HT soit 3319,20€TTC (+312€TTC peintures RAL à l'identique des structures existantes)

Entreprise Verrier : 5461,98€HT soit 6554,38€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Mme Boulesteix et M. Poussin), décide de retenir le devis de M. Store, d'un montant total de 3631.20€TTC.

Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ecole Maternelle : M. Meunier, Maire Adjoint, informe que le chauffagiste Cofely devra changer des pièces au niveau de la chaudière sur le ballon échangeur. Le devis de travaux n'est pas parvenu à ce jour mais il y en aurait pour environ 1000€ de travaux.

Foyer Rural :

**Délibération n°68 : Foyer Rural – demande avis commission de sécurité et conseils ADAC**

Madame Lemaire, Maire, informe que les travaux de restructuration des sanitaires sont en voie d'être terminés. Elle fait part des dégradations récurrentes dans le renforcement de la porte cochère. Il serait judicieux de déplacer cette porte. D'autre part, seuls les travaux de parquet ont été réalisés et des travaux de plafonds et d'éclairage pourraient être envisagés.

Madame Lemaire, Maire, propose de solliciter les services de l'ADAC pour une mission de conseils sur les travaux à réaliser.

D'autre part, la Commission de Sécurité sera prochainement invitée pour la procédure de réouverture du Foyer Rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite l'intervention de l'ADAC pour une mission de conseils et l'intervention de la Commission de Sécurité pour avis. Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Agence Postale :

**Délibération n°69 : Agence Postale – demande mission de conseils auprès de l'ADAC**

Madame Lemaire, Maire, fait part de la possibilité de déplacement de l'agence postale dans le local annexe de la mairie, pour une meilleure centralisation des services et une rationalisation des coûts en matière d'électricité.

Madame Lemaire informe d'un problème lié à la revente de l'électricité par le bailleur, par le biais d'un sous compteur. De plus le bail de l'agence postale prend fin au 31 décembre 2014. Madame Lemaire, Maire, propose de solliciter les services de l'ADAC pour une mission de conseils pour l'installation de l'agence postale dans les anciens bureaux de la direction de l'école primaire (entrée gauche de la mairie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite les services de l'ADAC pour une mission de conseils pour le déplacement de l'agence postale dans les locaux annexes de la mairie. Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Licence IV :

**Délibération n°70 : Projet acquisition Licence IV – demande mission de conseils**

Sortie de M. Meunier Jean-Jacques, Maire Adjoint

Madame Lemaire, Maire, fait lecture de la proposition de l'ancien propriétaire du restaurant Les Glycines de céder à la Commune la Licence IV du restaurant au prix de 5000€.

Madame Lemaire, Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter différents avis dont celui de la Chambre des Métiers, des Douanes, de la Préfecture et de l'Office Notarial, afin que cette proposition d'acquisition puisse être étudiée avec tous les paramètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 votants), autorise Madame Lemaire à solliciter différents avis afin d'étudier cette proposition d'acquisition de Licence IV.

Vente par lots :

**Délibération n°71 : Matériel à l'ancien local technique – proposition vente par lots**

Madame Lemaire, Maire, informe que des palettes, des bancs, et du vieux mobilier scolaire déclassé (bureaux, chaises) sont stockés dans l'ancien local technique. Madame Lemaire propose que des lots de mobiliers soient constitués et vendus. Le Conseil Municipal devra, lors d'une prochaine réunion, fixer par délibération le prix des lots. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de Mme Boulesteix et M. Poussin), accepte le principe de vente de ces matériels anciens déclassés. Les lots et les prix seront fixés ultérieurement.

#### 4. Personnel

**Délibération n°72 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, lié à la saison estivale et à l'absence permanente de deux agents techniques ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de Mme Boulesteix et M. Poussin) ;

Décide

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 novembre 2014 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet, avec possibilité de règlement d'heures supplémentaires ponctuelles.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330, indice majoré 316 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### 5. Intercommunalité

**CCR** : Madame le maire fait un compte rendu sur la désignation du Président de la Communauté de Communes de Racan, M. Cintrat Patrick, et des différents vice-présidents : Mme Lemaire Catherine (Enfance-Jeunesse), M. Poupée Jean-Pierre (Economie-Voirie), M. Descloux Didier (Culture-Tourisme), M. Canon Eloi (Sport), Mme Côme Catherine (Habitat), M. Fournier Daniel n'est pas vice président mais est chargé de la commission Environnement-Rivière.

#### 6. Régie

**Délibération n°73 : Droits de place – Modification de la régie**

Madame Lemaire, Maire, informe de la nécessité de modifier la régie de recettes des droits de place à l'occasion de l'organisation par l'APE de Saint Christophe sur le Nais d'un vide-grenier – déballage sur le domaine public aux abords de l'Espace Beausoulage. Le premier vide-grenier aura lieu le 25 mai 2014. Le prix est fixé à 2€ du mètre linéaire. Madame Lemaire précise que la recette des droits de place collectée lors de cette manifestation sera intégralement reversée à l'APE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier la régie de recettes des Droits de Place comme suit :

Vide-grenier/déballage : 2€ le mètre linéaire

Camion d'outillage ou matériaux divers : 15€ (sans possibilité de branchement électrique)

Le Conseil Municipal précise que l'intégralité des sommes perçues à l'occasion d'un vide-grenier déballage organisé par l'APE sera reversée à l'association. Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Délibération n°74 : Régie Salle des fêtes – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Mme Boulesteix et M. Poussin), décide de fixer les tarifs de la salle des fêtes comme suit :

	Habitant St Christophe St Paterne Racan	Habitants Autres	Associations Communales	Associations Canton de Neuvy	Associations Autres	Professionnels
Cuisine	70€	150€	70€	100€	150€	250€
Grande Salle	300€	400€	1 <sup>ère</sup> : 150€ autres : 300€	400€	450€	800€
Vin d'honneur	100€	150€	100€	150€	180€	200€
Caution	800€	800€	800€	800€	800€	800€
Salle de réunion	50€	50€			100€	100€
Chauffage Du 01/10 au 30/04	120€	120€	120€	120€	120€	120€

Le prix est fixé pour une location du samedi 10h00 au lundi 9h00.

Toute journée supplémentaire de location de la grande salle sera facturée 70€.

Un état des lieux sera effectué lors de la remise des clés. Tout défaut de nettoyage sera facturé forfaitairement à 100€.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

## 7. Affaires scolaires

**Délibération n°75 : Demande dérogation scolaire**

Madame Lemaire, Maire, fait part de la demande de dérogation de la famille OOOO pour la scolarisation de leur enfant en petite section à Saint Paterne Racan. Sa sœur est déjà scolarisée à Saint Paterne Racan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la scolarisation de OOOOO à l'école de Saint Paterne Racan. Par contre, le Conseil Municipal refuse toute participation aux frais de scolarité qui pourrait être demandée par la commune de Saint-Paterne-Racan. Il autorise Madame Lemaire, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Natation scolaire : 2 créneaux ont été retenus ; le lundi de 14h30 à 15h30 et le mardi de 10h00 à 11h00. L'an passé, il y avait 3 créneaux pour 5 classes. Le prix du créneau n'est pas encore fixé.

## 8. Elections Européennes

Horaires			
8h00 – 10h30	MOULIN	RIPOCHE	LEMAIRE
10h30-13h00	GUERIN	BOULESTEIX	DUMUS
13h00 -15h30	COURTOIS	BARDET	HERVET GARCIA
15h30 -18h00	PIRONDEAU	MEUNIER	BARBE VACCHIANO

Membres du bureau :

Mesdames Lemaire, Barbé Vacchiano, Rip Roche, Pirondeau et Monsieur Guérin.

## 9. Fête Nationale

**Délibération n°76 : Fête Nationale – choix du prestataire – spectacle pyrotechnique**

Madame Courtois, Maire Adjoint, fait part des deux propositions de spectacles pyrotechniques :

Soirs de Fête (Bondoufle 91) : 6415€TTC

Artifices FMR (Saint Pierre des Corps 37) : 5340€TTC

Mme Courtois informe que ce spectacle est organisé avec la Commune de Saint-Paterne-Racan. La société Soirs de Fête est prestataire depuis plusieurs années. Les représentants des deux communes se sont rencontrés ; les frais de ce spectacle pyrotechnique sont répartis au prorata du nombre d'habitants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de Mme Boulesteix et M. Poussin), décide de retenir la proposition de la société Artifices FMR pour un montant total de 5340 €TTC. La commune devra en sus assumer le coût des repas pour les artificiers. Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Madame Courtois, Maire-Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Délibération n°77 : Fête Nationale – choix du prestataire – bal populaire**

##### **Sortie de Mme Bardet**

Madame Courtois, Maire Adjoint, fait part des trois propositions pour le bal du 13 juillet qui aura lieu à l'Espace Beausoulage pour les Communes de Saint Christophe sur le Nais et saint-Paterne-Racan :

Orchestre Manhattan (prestataire habituel 5 musiciens) : 800€net (hors guso et hors sacem)

Delphine et Riton : 690€ (compris guso, hors sacem)

Fath (3 musiciens): 750€net (hors guso et sacem)

A ces coûts, à la charge entière de la commune de Saint Christophe sur le Nais, il faut assurer le repas des artistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de Mme Boulesteix et M. Poussin), décide de retenir la proposition de l'entreprise Fath pour un montant de 750€, auquel il faudra ajouter le guso, la sacem et le coût de 3 repas pour les animateurs.

Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Madame Courtois, Maire-Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 10.Commissions

#### **Délibération n°78 : Commissions de la Communauté de Communes de Racan :**

Madame Lemaire, Maire fait part des propositions pour siéger aux différentes commissions de la CCR où il est demandé 1 titulaire et 1 suppléant : se proposent et ont obtenu :

Enfance-Jeunesse : Guitton (unanimité), Moulin (12 pour et 3 abstentions), Boulesteix (2 voix)

Accompagnement vieillissement : Guitton (13 pour), Bardet (12 pour)

Economie : Lemaire (13 pour), Guérin (13 pour), Poussin (2 pour)

Voirie : Meunier (12 pour), Lascaud (12 pour), Poussin (2 pour)

Culture : Pirondeau (12 pour), Bardet (12 pour), Boulesteix (2 pour)

Tourisme : Moulin (12 pour), Barbe-Vacchiano (12 pour), Boulesteix (2 pour)

Sport et Vie Associative : Dumus (12 pour), Ripoche (12 pour), Poussin (2 pour)

Communication : Pirondeau (12 pour), Guérin (12 pour)

Habitat et Patrimoine : Moulin (12 pour), Guérin (12 pour), Poussin (2 pour)

Aménagement de l'Espace : Meunier (12 pour), Pirondeau (12 pour), Poussin (2 pour)

Environnement – Rivière : Pirondeau (12 pour), Moulin (12 pour)

Sont élus respectivement titulaires et suppléants :

Enfance-Jeunesse : Guitton, Moulin

Accompagnement vieillissement : Guitton, Bardet

Economie : Lemaire, Guérin

Voirie : Meunier, Lascaud

Culture : Pirondeau, Bardet

Tourisme : Moulin, Vacchiano

Sport et Vie Associative : Dumus, Ripoche

Communication : Pirondeau, Guérin

Habitat et Patrimoine : Moulin, Guérin

Aménagement de l'Espace : Meunier, Pirondeau

Environnement – Rivière : Pirondeau, Moulin

#### **Délibération n°79 : Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Racan :**

*Madame Lemaire, Maire fait un appel de candidatures pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Racan où il est demandé 2 titulaires et 2 suppléants : se proposent :*

*Liste 1 : Lemaire, Meunier (titulaires), Guitton, Pirondeau (suppléants),*

*Liste 2 : Boulesteix (titulaire), Poussin (suppléant)*

*Ont obtenu :*

*Liste 1 : 13 voix*

*Liste 2 : 2 voix*

*Sont élus Madame Lemaire et Monsieur Meunier, titulaires et Monsieur Guitton et Madame Pirondeau, suppléants, pour siéger à la CIID de la Communauté de Communes de Racan.*

#### **Délibération n°80 : Commission Communale des Impôts Directs de la commune :**

*Madame Lemaire, Maire fait part de la désignation de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Il faut donc proposer 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants pour siéger à cette commission et la direction des impôts désignera les 6 titulaires et les 6 suppléants. Madame Lemaire propose au vote la liste suivante :*

*Titulaires : Guérin Thierry, Ripoché Hélène, Lascaud André, Guitton Philippe, Meunier Jean-Jacques, Boulesteix Anneliese, Charbonnier Michel (domicilié extérieur), Royer Monique, Bodeven Guy (bois et forêts), Raifort Alain, Mendes Manuel, Cartreau Patrice*

*Suppléants : Dumus Béatrice, Moulin Antoine, Barbé-Vacchiano Catherine, Portenseigne Luc, Renaud Laëtitia, Charbonnier Damien (bois et forêts), Tondereau Philippe, Larus Philippe, Mauclair Joël (domicilié extérieur), Ménard Vincent, Boigard Nicolas, Poussin Jean.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de présenter la liste ci-dessus à la direction générale des impôts qui procédera à la nomination des 6 membres titulaires et des 6 membres suppléants parmi les membres proposés.*

#### **Délibération n°81 : CCAS**

*Madame Lemaire, Maire, propose les membres suivants pour siéger au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Messieurs Meunier Jean-Jacques, Guitton Philippe, Moulin Antoine, Mesdames Courtois Anna, Ripoché Hélène, Bardet A. Boulesteix Anneliese (membres du Conseil Municipal) ;*

*Mesdames Royer Monique, Allanic Denise, Messieurs Larus Philippe et Mendes Manuel (membres extérieurs)*

*Madame Monique Mauclair pour l'UDAF, Janick Roussillon pour la MSA*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de nommer les membres ci-dessus pour siéger au CCAS de Saint Christophe sur le Nais.*

**Commission communale** : Madame Lemaire, Maire, fait lecture de la lettre de recours de M. Poussin à Monsieur le Préfet sur l'élection des commissions communales et alertant de la carence de représentation de l'opposition dans ces commissions. Elle fait ensuite lecture de la lettre d'observation de Monsieur le Préfet. Madame Lemaire informe que l'article L.2122 précise que l'élection proportionnelle se fait au scrutin de liste et qu'il était normal qu'elle présente des listes complètes. A chaque commission elle a présenté une liste et fait appel aux listes complémentaires. Monsieur Poussin n'a pas présenté de liste pour la commission d'appel d'offres, il s'est ensuite présenté à la commission des finances où il n'a pas été élu. Enfin, il n'a plus présenté de liste aux autres commissions et n'a pas pris part aux votes suivants.

Madame Lemaire précise que dans l'hypothèse où une seconde liste avait été proposée pour la Commission d'Appel d'Offres où l'on élit 3 titulaires assortis de 3 suppléants, les règles de la représentation proportionnelle ne permettent pas une représentation de l'opposition dans la mesure où il n'y a que 3 postes.

Pour la commission des finances, le décompte des voix était erroné car il a été procédé à un décompte de voix uninominal alors qu'il doit y avoir un scrutin de liste. Pour les autres commissions, il était de la volonté de Monsieur Poussin de ne présenter aucune liste et de ne pas prendre part aux votes, et Madame Boulesteix a fait de même.

Monsieur Poussin a fait parvenir une seconde lettre le 8 mai aux membres du Conseil Municipal dont monsieur Moulin Antoine fait lecture. Monsieur Poussin rappelle qu'une représentation de l'opposition avait été assurée dans les commissions sous la précédente municipalité.

Madame Lemaire informe qu'elle a envoyé cette seconde lettre à Monsieur le Préfet, en précisant que les élections avaient été réalisées en toute légalité selon la règle du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle et que des témoignages écrits de conseillers municipaux et de membres du public seraient annexés à ce dossier et que seule la commission des finances serait de nouveau soumise aux votes.

Madame Lemaire, Maire propose de procéder à la réélection de la commission des Finances, seule commission où Monsieur Poussin a fait acte de candidature.

#### **Délibération n°82 : Commission des Finances :**

Madame Lemaire, Maire fait un appel de candidatures pour siéger à la Commission des Finances, composée de 6 membres.

Se proposent :

Liste 1 : Mme Pirondeau, M. Meunier, M. Guérin, Mme Courtois, M Lascaud

Liste 2 : Poussin, Boulesteix

Votant : 15

Exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 6

Ont obtenu :

Liste 1 : 13 voix

Liste 2 : 2 voix

Sièges attribués au quotient : 5 (liste 1)

Sièges attribués au plus fort reste : 1(liste 2)

Sont élus Mme Pirondeau, M. Meunier, M. Guérin, Mme Courtois, M Lascaud et M. Poussin à la Commission des Finances.

## 11. Affaires Diverses

Réunion Direction Départementales des Finances Publiques : une réunion organisée par l'Amil aura lieu le 26 juin à tours 9h00 à 12h00

Visite gendarmerie : Madame Lemaire fait part d'une possibilité de visite du Centre opérationnel de Renseignements. Les élus intéressés par cette visite devront s'inscrire auprès de la secrétaire.

Jeunes Sapeurs Pompiers : une présentation aura lieu le 31 mai à 10h00 au centre de secours

Archiconfrérie Saint Christophe : Madame Lemaire fait part des fêtes de Saint Christophe de France les 26 et 27 juillet 2014. Madame Royer indique qu'une délégation par les associations des Danseurs du Nais et Histoire et Patrimoine se rendront à ce rassemblement.

Région Centre : Madame Lemaire fait part de l'appel à projets « Ambre » pour le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes, dans le cadre de l'Agenda 21. Madame Pirondeau sera en charge de ce projet de développement durable.

Familles rurales : l'assemblée générale aura lieu le 21 mai à 19h00 à Neuvy le Roi. Cette association gère les accueils de loisirs de Neuvy Le Roi et Saint-Paterne-Racan et les animations TAP à Saint-Paterne-Racan et Neuvy le Roi.

**Délibération n°83 : Fête de la pêche – don de coupes :**

Madame Lemaire, Maire, fait part de la fête de la pêche le 1<sup>er</sup> juin 2014 dans les près du Château de la Roche Racan, organisé par l'association des Pêcheurs de l'Escotais et les Joyeux de l'Escotais. La remise des lots aura lieu à 16h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer un lot de coupes pour abonder les prix qui seront remis lors de ce concours.

Association pour le mémorial des combattants d'Afrique du Nord : Madame Lemaire fait part des remerciements pour la subvention attribuée par l'ancienne municipalité pour l'édification d'un mémorial en Indre et Loire. L'inauguration aura lieu courant 2014.

UNC AFN : Madame Lemaire fait lecture d'une lettre de M. Boulesteix Claude, président de l'UNC AFN, précisant qu'il n'y a pas eu de décès pour la guerre d'Algérie pour la Commune de Saint Christophe sur le Nais et donc pas de mention sur le monument aux morts, contrairement aux informations du blog de Mme Monique Royer. Il signale par ailleurs que le baudrier du drapeau 39-45 est en très mauvais état et nécessite des réparations. Il informe que les fonds financiers de l'association 39-45 n'ont pas été reversés à la section UNC AFN par le Maire d'alors, Madame Monique Royer, mais remis à l'Etat. La section UNC AFN sollicite la municipalité afin que ce baudrier soit réparé.

Madame Monique Royer, présente dans la salle, précise que les informations portées sur le blog font état de généralités et que les monuments aux morts en France portent sur leurs plaques les défunts des différents conflits.



Bien entendu, il n'y a pas eu de décès pour la commune de Saint Christophe sur le Nais. Le blog a été modifié en conséquence.

Concernant les liquidités appartenant à l'association des anciens combattants 1939-1945, la mairie ne fut que dépositaire provisoire et ces fonds ont été remis au trésor public tel que prévu dans les statuts de l'Union Nationale et ce en toute légalité.

Madame Lemaire propose la recherche d'un bourrelier afin d'établir un devis pour la réparation du baudrier.

Banquet des anciens : Monsieur Lascaud André demande des précisions sur le prochain banquet. C'est le boucher traiteur qui est en charge de cette prestation (décision du précédent conseil). Madame Courtois Anna, Maire Adjoint aux fêtes et cérémonies, assure la logistique de ce banquet. Les conseillers municipaux qui prendront part à ce banquet paieront leur repas, sauf ceux ayant 70 ans et plus. Les fonds seront reversés au CCAS.

13 juillet- Retraite aux Flambeaux: Madame Boulesteix demande des précisions sur la retraite aux flambeaux et la participation des groupes. Cette question sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

Foyer rural : Monsieur Guérin, Maire Adjoint, informe que le RIA a été redéposé car il fuit. Monsieur Guérin a pris contact avec les services compétents et il faudra faire parvenir une nouvelle notice de sécurité. Un nouveau plan d'évacuation devra être réalisé.

Prochaines dates de réunions de conseil municipal : Madame Lemaire, Maire, propose que les prochaines dates de réunions soient fixées, sous réserve des impératifs qui pourraient survenir en cours d'année. Ces dates pourraient être le 16 juin, le 7 juillet, le 8 septembre, le 6 octobre, le 17 novembre et le 15 décembre.

Règlement intérieur : Madame Lemaire propose qu'un règlement intérieur soit étudié rapidement et approuvé lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22h55.